

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-neuf puis quarante à partir de vingt heure cinquante et quarante et un à vingt heures cinquante-sept minutes, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt-trois novembre précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU Hervé ; M.KONIECZNY Patrice; Mme ESPINASSE Brigitte ; M. SAIDANI Farid ; Mme LE GLOANNEC Danielle ; M.BOURDI Salah ; Mme BASTIDE Patricia ; M. LE DANOIS Daniel ; Mme BLIN Sylvie ; M. TILLIET Claude ; Mme AZZOUZ Samia ; M.KASSAMALY Ramej ; Mme PONTHER Eugénie; M. LISON Norbert, Adjoints au Maire; Mme GAUTIER Bernadette; Mme KAIS Nadia ; M. REDON Denis ; Mme TRAIKIA Mauna ; M. BENYAHIA Farid ; Mme KERNISSI Fatiha; MM. LEROY Jean-Pierre ; BOURCIER Thierry ; Mme YAZIDI Samira (à partir vingt heures cinquante) ; M.GRAUER Armand ; Mme TOULLEC Catherine ; M. ELMALEH Armand ; Mme CROS Bernadette ; M. CHERFAOUI Mohammed ; Mme TRUONG NGOC Geneviève ; M. MATRAT Alain ; Mme AIT MOUFFOK Vanessa ; M. LEROY Hervé ; Mme COHEN Ghislaine ; M. AHMED Karim ; Mme SAID ABDALLAH Maryse ; M. LE FLOCH Guillaume (à partir de vingt heures cinquante-sept) ; Mmes PROSPERI Brigitte ; DOUMBIA Batama ; M. CHALLAL Madjid ; Mme ROCH Geneviève ; M. BOUTIN Rodolphe, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Monsieur GUY Daniel représenté par Monsieur CHEVREAU Hervé,
Madame TAN Isabelle représentée par Monsieur KONIECZNY Patrice,
Madame MHEBIK Hinda représentée par Madame ESPINASSE Brigitte,
Madame YAZIDI Samira représentée par Monsieur SAIDANI Farid (jusqu'à vingt heures cinquante),
Monsieur LE FLOCH Guillaume représenté par Madame LE GLOANNEC Danielle (jusqu'à vingt heures cinquante-sept),
Monsieur TAVARES Pierre Franklin représenté par Monsieur BOUTIN Rodolphe.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Brigitte ESPINASSE ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM291118 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÉDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame ESPINASSE Brigitte

Madame ESPINASSE Brigitte est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

ADOpte le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 27 septembre 2018.

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

CM291118 - 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2018

APPROUVE : la Décision Modificative n°2 2018 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 4 - CRÉANCES ÉTEINTES

APPROUVE la comptabilisation en créances éteintes des titres et produits portés sur l'état récapitulatif annexé à la présente dont le montant s'élève à **10 550.48 €**.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 5 - ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS RRÉCOUVRABLES

APPROUVE l'admission en non-valeur des titres et produits portés sur l'état récapitulatif annexé à la présente délibération pour un montant de **6 210.20 €**.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 6 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA HLM ANTIN RÉSIDENCES DANS LE CADRE D'UN RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE

PRECISE que les caractéristiques de taux et de durée des prêts sont indiquées pour chaque contrat dans le tableau annexé.

Que les taux d'intérêts et de progressivité des contrats sont révisés à chaque échéance annuelle en fonction de la variation du taux du livret A.

Que les annuités seront recalculées, pour chacun des contrats visés dans le tableau annexé sur la base du capital restant dû à la date d'effet du réaménagement consenti.

DIT que si la SA HLM Antin Résidences, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires, la ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive.

Que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

APPROUVE que la commune d'Epinau-Sur-Seine accorde sa garantie pour le remboursement, des deux emprunts réaménagés par la Caisse Des Dépôts et Consignations au profit de la SA HLM Antin Résidences et dont les références sont précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

La présente garantie est accordée à hauteur de la quotité initialement garantie par la Commune de 100%.

AUTORISE Monsieur Le Maire à intervenir à l'avenant ou le cas échéant aux avenants des contrats de prêt qui seront passés entre la SA HLM Antin Résidences et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118- 7 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ VM 93800 POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE - ANNÉE 2018-2019

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire pour l'année 2018-2019.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'organisation de la natation scolaire avec la société VM 93800, l'Éducation Nationale, pour l'année scolaire 2018-2019 et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que cet avenant n° 1 n'induit pas d'incidence financière

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - VENTE DU MILLÉSIME 2017

APPROUVE le principe de l'organisation d'une vente de 400 bouteilles de vin blanc sec de 50 cl dénommé «Les Terrasses d'Epinay», à l'occasion du marché de Noël qui se tiendra du 14 au 16 décembre 2018.

FIXE à 5 euros (cinq euros) le prix de vente d'une bouteille,

DESIGNE l'association ci-dessous comme étant la bénéficiaire de l'intégralité des fonds recueillis : Association « Dans'Am » 7 rue du Maréchal Maison, 93800 Epinay sur Seine, présidée par Madame Souad Lecourbaron.

DIT que les recettes et dépenses sont imputées au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Ne participe pas au vote : 1 Mme DOUMBIA Batama

Favorable à la majorité

CM291118 - 9 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION " MADAME DE POMMARY" POUR L'ANNÉE 2018.

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale exceptionnelle à l'association « **MADAME DE POMMARY** » pour l'année 2018 comme suit :

« MADAME DE POMMARY »	500,00 €
-----------------------	----------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 -10 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION "U.N.C. -UNION NATIONALE DES COMBATTANTS"

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « UNION NATIONALE DES COMBATTANTS » pour l'année 2018 comme suit :

« UNION NATIONALE DES COMBATTANTS » - U.N.C	340,00 €
---	----------

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 11 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION - ACTION LEUCÉMIES - ANNÉE 2018

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « ACTION LEUCÉMIES » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION ACTION LEUCÉMIES » 700,00 €
DIT QUE les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM291118 - 12 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION " KAKAMA ACCROCHE-TOI " - ANNÉE 2018.

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « KAKAMA ACCROCHE-TOI » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION KAKAMA ACCROCHE-TOI » 270,00 €

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM291118 - 13 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION AVEC LE COLLÈGE JEAN VIGO POUR UNE "CLASSE À OPTION MUSIQUE" DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "PRATIQUES ORCHESTRALES À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE" - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention entre le collège Jean Vigo et la Ville d'Épinay-sur-Seine, pour le suivi d'une « *classe à option orchestre* » pendant l'année scolaire 2018/2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM291118 - 14 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS POUR UN PROJET "DEMOS" AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE la convention avec la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris et ses 3 annexes,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

DECIDE de verser à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris une subvention de 6 000,00 € (six mille euros) annuelle, pour les années 2019, 2020 et 2021,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 15 - VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2018/2021 DU CENTRE SOCIOCULTUREL LES ECONDEAUX

APPROUVE les orientations du projet social du centre socioculturel Les Econdeaux en vue de nouvelles conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir du 1^{er} novembre 2018,

SOLLICITE la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements relatives à ce projet social.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 - 16 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018-2020 ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE la convention Pluriannuelle 2018-2020 entre l'ARS et la Ville d'Épinay-sur-Seine pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention et les documents afférents.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 – 17 - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE PLAINE ENERGIE CITOYENNE

APPROUVE l'acquisition de 60 parts à 50 € l'une (soit 3.000 €) de la Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne.

AUTORISE le Maire de la Ville d'Epinay-sur-Seine à signer tout document relatif à l'acquisition des 60 parts de la Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne.

DIT que cette nouvelle coopérative réalisera et exploitera des installations de production d'énergie renouvelable et revendra l'énergie produite.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 – 18 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA DÉMOLITION DES PAVILLONS SIS 58/60/68/70 RUE DE ST GRATIEN À EPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la démolition des pavillons sis 58/60/68/70 rue de St Gratien à Epinay-sur-Seine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 -19- CESSION DE BIENS COMMUNAUX SITUÉS 120/122, AVENUE JOFFRE ET 1, RUE PIERRE LEFEVRE A EPINAY-SUR-SEINE À ICADE PROMOTION

APPROUVE le projet de promesse de vente avec la Société ICADE PROMOTION, représentée par Monsieur Grégory HUOT, Directeur du Développement, demeurant au 27 rue Camille Desmoulins – 921320 ISSY-LES-MOULINEAUX, les terrains communaux cadastrés section C n° 29-222-223 et 243p, situés 120/122, avenue Joffre et 1, rue Pierre Lefèvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant.

DIT que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Ont voté Pour : 39

Abstentions : 6 Mme PROSPERI; Mme DOUMBIA; M.CHALLAL; Mme ROCH.; M.BOUTIN (pouvoir M. TAVARES).

Favorable à la majorité

CM291118 -20- SUBVENTION 2018 "BOURSE DU TRAVAIL"

APPROUVE la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 6 800 euros, pour 2018, à l'association de gestion de la Bourse du Travail,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 -21- MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLÉMENTAIRE IFSE RÉGIE DANS LE CADRE DU R.I.F.S.E.E.P.

DECIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} décembre 2018,

DECIDE de verser la part IFSE régie conformément aux tranches applicables en l'espèce, à savoir :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 minimum
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 minimum
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées		Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du

		mensuellement		plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 minimum
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 minimum
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 minimum
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 minimum
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640 minimum
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690 minimum
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820 minimum
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050 minimum
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000 minimum

DECIDE que le montant de l'IFSE régie est versé selon le groupe d'appartenance des régisseurs selon tableau ci-dessous :

Groupe 1	Régisseur d'avances
Groupe 2	Régisseur de recettes
Groupe 3	Régisseur d'avances et de recettes

DIT que l'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

DIT qu'elle est incluse dans la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 -22- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous avec effet au 1^{er} décembre 2018,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe*	18	15		33
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe*	63		3	60
Adjoint administratif	57		12	45
Rédacteur	19		3	16
Attaché hors classe*	1	1		2
Directeur territorial	3		3	0
Attaché*	40	2		42
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe*	3	2		5
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe*	16	14		30
Adjoint d'animation	65		5	60
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} cl*	2	13		15
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} cl*	29		13	16
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe*	3	7		10
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe*	44		10	34
Agent social principal de 1 ^{ère} classe*	0	2		2
Agent social	27		8	19
Brigadier chef principal*	6	4		10
Gardien brigadier*	16		2	14
Technicien principal de 2 ^{ème} cl *	2	3		5
Technicien	4		1	3
Agent de maîtrise	12		1	11
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe *	10	6		16
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe*	39	16		55
Adjoint technique	217		18	199
Professeur d'enseignement artistique TNC 2h/16h soit 12,5 % d'un temps complet	0	1		1

TOTAL	700	86	79	707
-------	-----	----	----	-----

*effet au 1^{er} octobre 2018

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 -23- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : PRISE EN COMPTE DES EMPLOIS À TEMPS NON COMPLET ET DES VACATAIRES

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} décembre 2018,

Grade/emploi	Fonctions occupées	Temps de travail	Période de recrutement	Nombre annuel d'emploi
Pigiste	Piges photos et rédaction d'articles à la direction information/communication	néant	Toute l'année	Environ 150 piges
Adjoint d'animation et/ou animateur	Accompagnement à la scolarité/alphabétisation/ateliers créatifs divers/activités familles/fêtes de quartiers/séjours/renfort administratifs et accueil	Entre 2h et 10h hebdomadaire selon les besoins et les périodes de l'année	Septembre à juin ou Septembre à juillet Période estivale	5 à 40 selon les périodes de l'année
Adjoint d'animation	Coordinatrice du CME	De 14h à 35h/hebdo selon les périodes	Septembre à fin juillet	1
	Animation auprès des enfants Elus au CME		Mi septembre à début juillet	2 à 3
Technicien	Projectionniste/séances de cinéma auprès d'enfants	De 1h à 25h hebdo selon les périodes	Mi septembre à début juillet	1
Adjoint d'animation Et/ou directeur	Animation auprès des jeunes 12-25 ans	20 à 30 h hebdo	Septembre à fin juin	7 à 10
	Encadrement ou animation	30 à 42 h hebdo	Vacances Toussaint/hiver/printemps	7 à 12
	Encadrement de séjours	30 à 42 h hebdo	Vacances d'été	8 à 15
		Temps complet	Vacances d'été	10 à 14
Assistant d'enseignement artistique	Enseignement musique (formation musicale/chant/instrument) et danse (classique/moderne jazz/contemporaine)	Entre 2h et 16h hebdomadaire selon les spécialités et	Septembre à fin août	Entre 20 et 32

		le nombre d'inscrits		
Jury	Musique/Danse	Vacation	En général entre avril et juillet	Entre 10 et 15
Intervenant	Professeur de langue	variable	Septembre à juin	
Psychologue	Psychologue dans les structures petite enfance	Entre 8h et 22h hebdomadaire	Septembre à fin août	3 à 5
Pigiste	Photographes/rédaction de piges/correcteur	Vacation	Toute l'année	2 à 5/mois
Adjoint technique Saisonnier	Peintre/manutentionnaire	Temps complet	mi-juin à mi-juillet + juillet et août	10 à 12
Adjoint d'animation	Mise en œuvre et accompagnement de projets « Nature »	Entre 14 et 20 h hebdomadaire	Fin septembre à fin juin	1
Technicien	Maintenance matériel technique (M.T.D.)	Temps complet	2 semaines en juillet	2
Adjoint d'animation	Prendre en charge les enfants Encadrer le public Appliquer les consignes de sécurité Entretien des équipements	Temps complet	2/3 semaines en juillet 2 semaines en décembre	14 à 16 4 à 6
Interprète Accompagnateur Animateur	Accueil, accompagnement de groupes sur la région parisienne ou à l'étranger	Quelques heures/jour ou temps complet sur quelques jours	Selon le calendrier annuel des échanges avec les villes jumelles ou les délégations accueillies	2 à 5

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 – 24- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises à partir du mois de septembre jusqu'à mi-octobre 2018 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

CM291118 -25- DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE POUR COMPLÉTER LA DÉLIBÉRATION PRISE PAR LA VILLE EN DATE DU 6 JUILLET 2017 CONCERNANT L'ACQUISITION AMIABLE D'UNE PROPRIÉTÉ BÂTI SITUÉE 28/32, AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

APPROUVE l'acquisition pour un montant de 380 000,00 € hors taxes (HT), au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis – Hôtel du Département – 93006 BOBIGNY Cedex, du terrain départemental bâti à usage initial d'habitation, cadastré I n° 198, d'une superficie de 1 640 m², sis 28-32, avenue de Lattre de Tassigny à Epinay-sur-Seine.

DECIDE que la vente aura lieu sous les charges et conditions ordinaires et notamment sous la suivante :

COMPLEMENT DE PRIX

Un complément de prix sera dû par la Commune d'Epinay-sur-Seine pour le cas où cette dernière déciderait de vendre le bien ci-dessus à un promoteur ou à un opérateur immobilier.

Ce complément de prix résultera de la différence entre :

. l'estimation établie par la Direction Générale des Finances Publiques (France Domaine) le 23 novembre 2018 d'un montant de 618 000,00 € hors taxes (HT) révisé selon l'indice INSEE du coût de la construction et de l'habitation publié 15 jours avant la vente par la Commune d'Epinay-sur-Seine,

. et le prix d'un montant de 380 000,00 € hors taxes (HT).

Cette clause de complément de prix sera applicable pendant une durée de 10 ans à compter du jour de la signature de l'acte de vente au profit de la Commune d'Epinay-sur-Seine.

DIRE que la Commune prendra en charge les frais liés au transfert de propriété.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

PRECISE que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM291118 -26- MOTION POUR LA SÉCURITÉ À EPINAY-SUR-SEINE

En cette rentrée 2018, plusieurs actes de violence entre jeunes ont eu lieu dans notre commune, notamment aux abords d'établissements scolaires.

Plusieurs élus ont été interpellés à ce sujet par des parents d'élèves inquiets pour leurs enfants.

Pleinement consciente de ce phénomène, la Ville d'Epinay-sur-Seine agit avec la Police municipale et aux côtés de la Police nationale, en lien avec les responsables des établissements scolaires, les parents d'élèves et les collectivités concernées pour prévenir au maximum ces affrontements et ces agressions.

Au quotidien, les forces de police effectuent un travail de très grande qualité que nous tenons à saluer.

Mais pour assurer la sécurité et la tranquillité de chaque citoyen, des moyens sont absolument nécessaires pour endiguer cette violence et sanctionner ces comportements.

Comme nous le demandons depuis plusieurs années, c'est à l'Etat d'investir en conséquence pour faire respecter les valeurs républicaines sur l'ensemble de notre territoire.

Par cette motion, nous souhaitons ainsi affirmer une nouvelle fois combien il est fondamental de permettre à nos enfants de bénéficier de conditions propices à leurs études et à leur épanouissement

Le Conseil municipal d'Epinais-sur-Seine demande donc au Gouvernement de renforcer significativement les effectifs de police nationale et les moyens de la justice qui permettront d'assurer la sécurité et de faire valoir les valeurs républicaines sur l'ensemble du territoire.

Ont voté Pour : 45

Motion adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Le

La Secrétaire,

Brigitte ESPINASSE

Le Maire,

Hervé CHEVREAU